

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGREES

Cité des 498 logements Bt 8 n°1 Hai El Djorf – Bab Ezzouar - Alger
Tél/Fax : 021 24 76 65 & 021 24 89 99

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'An Deux Mil Onze et le Vingt Quatre du mois de décembre, s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Organisation Nationale des Comptables à l'I.S.G.P, Alger, et ce, conformément au Décret Exécutif n° 11-27 du 27 janvier 2011 fixant les règles de fonctionnement de l'Organisation Nationale des Comptables Agréés.

Le bureau de l'Assemblée Générale élu à l'unanimité est composé de:

Mr. <i>Djamel DJERAD</i>	Président,
Mr. <i>Abdelhamid FOUFA</i>	Secrétaire,
Mr. <i>Chérif BOURENANE</i>	Assesseur,
Mr. <i>Abdelali BELBEY</i>	Assesseur.

L'ordre du jour suivant a été adopté:

- Règlement Intérieur - Code de déontologie ;
- Brème des prestations comptables ;
- Formation, mise à niveau et validation des acquis professionnels ;
- Cotisations professionnelles ;
- Désignation du Censeur.

Après débats, l'Assemblée Générale a adopté, à la majorité, les résolutions suivantes :

1^{ère} Résolution : Règlement Intérieur – Code de Déontologie

L'Assemblée Générale, après débat, décide de constituer deux commissions ad hoc chargées d'élaborer les deux avant projets de « *Règlement Intérieur* » et du « *Code de Déontologie* » à présenter pour approbation par la prochaine Assemblée Générale en vue de les soumettre aux pouvoirs publics conformément à la réglementation en vigueur.

Sont désignés membres de la Commission ad-hoc « *Règlement Intérieur* » :

- Mr Mohamed BENABDI ;
- Mr Ali BENABDALLAH ;
- Mr Ahcène NADJI ;
- Mr Nacer MENI ;
- Mr Soufiane KHEZANDJI.

Sont désignés membres de la Commission ad-hoc « *Code de Déontologie* » :

- Mr Miloud MOHTARI ;
- Mr Hacène DJERIDI ;
- Mr Madani TAYEBI ;
- Mr TOUAHRI
- Mr Ahmed CHOUITER ;
- Mme Khadidja KESSOU.

2ème Résolution : Barème des honoraires du Comptable Agréé

L'Assemblée Générale, après débat, décide de constituer une commission ad hoc chargée d'élaborer un projet de barème des honoraires de référence relatifs aux missions légales du Comptable Agréé à présenter pour approbation par la prochaine Assemblée Générale.

Sont désignés membres de la Commission « *Barème des Honoraires du Comptable Agréé* » :

- Mr Mohamed MABKHOUTI ;
- Mr adour BAGHDAD ;
- Mr Mohamed Seghir ARKAB ;
- Mr Mohamed Bair RACHEDI ;
- Mr Nadir BELHEIR.

3ème Résolution : Formation – Mise à Niveau – Validation des Acquis Professionnels

L'Assemblée Générale, après débat, décide de constituer une commission ad hoc chargée d'élaborer un programme de formation et de mise à niveau de tous les comptables agréés ainsi qu'un projet des modalités techniques de validation des acquis professionnels qui permettront de constituer des passerelles vers les corps de commissaires aux comptes et d'experts-comptables à présenter à la prochaine

Assemblée Générale en vue de soumettre aux pouvoirs publics conformément à la réglementation en vigueur.

4^{ème} Résolution : Budget et cotisation annuelle

Après présentation du budget de fonctionnement prévisionnel au titre de l'exercice 2012, par le Trésorier, l'Assemblée Générale approuve le budget tel que présenté.

L'Assemblée Générale décide de fixer la cotisation annuelle professionnelle pour l'année 2012 à 6.000 DA et mande le Trésorier à l'effet de mettre en oeuvre l'appel à cotisation dans les meilleurs délais.

5^{ème} Résolution : Désignation du Censeur

L'Assemblée Générale a élu Mme *Nouzha KHETIB* en qualité de censeur pour trois années et décide de désigner Mr *Rachid BENAYBOUCHE* en qualité de suppléant.

Le Secrétaire

Abdelhamid FOUFA

L'Assesseur

Chérif BOURENANE

Le Président



Djamel DJERAD

L'Assesseur

Abdelali BELBEY